

INFO

RIVERAINS

JUIN 2023



RÉSEAU EXPRESS VÉLO AMÉNAGEMENT DE LA LIAISON RENNES – PACÉ

Le Réseau Express Vélo est un projet métropolitain qui consiste à créer un réseau composé majoritairement de pistes cyclables, plus confortables, plus lisibles et plus sécurisantes. Il prévoit, à l'horizon 2025, 104 km de liaisons sécurisées, avec des itinéraires continus et facilement identifiables, reliant Rennes et les 15 communes de la première couronne métropolitaine. L'enjeu : favoriser les déplacements domicile-travail à vélo, notamment pour les utilisateurs de vélos à assistance électrique, sur des axes déjà fréquentés.

LA NOUVELLE SECTION REV SUR L'AXE PACÉ - RENNES

4 km de pistes cyclables seront connectées sur les aménagements existants à Rennes depuis le parc de Villejean. Ils permettront de rejoindre l'avenue des Touches dans la zone commerciale Rive Ouest à Pacé.

Cette nouvelle section du Réseau Express Vélo sera constituée de différents aménagements permettant aux vélos de circuler en sécurité sur une piste dédiée uniquement aux vélos ou partagée avec les automobilistes (voir plan page centrale).

Ces aménagements ont été choisis pour s'adapter au mieux aux itinéraires existants, avec pour objectif de sécuriser et de rendre plus confortable les déplacements vélo, tout en rationalisant le coût des travaux. Ces aménagements sont susceptibles d'évoluer selon les usages constatés.

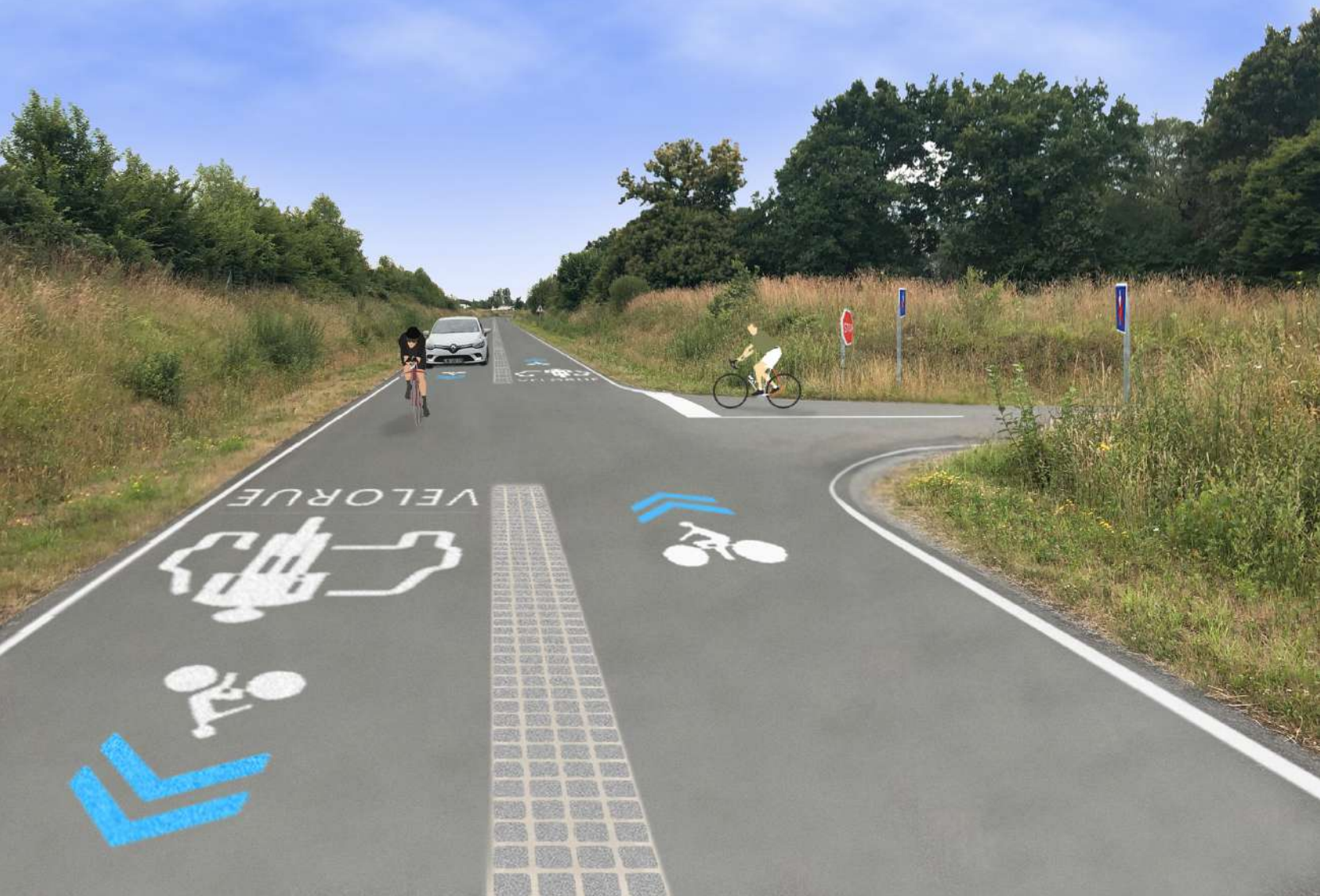
UNE LIAISON AVEC 4 SECTIONS DIFFÉRENTES

➡ Une piste cyclable bidirectionnelle séparée de la chaussée, avec une signalisation spécifique (panneaux directionnels et marquage de chevrons bleus), informant le cycliste qu'il circule sur le REV.

➡ Une section partagée avec la circulation automobile, avec matérialisation au sol d'une bande cyclable représentée par les chevrons bleus.

➡ Une voie verte uniquement circulaire par les vélos, piétons et engins agricoles (panneaux directionnels «voie verte» et matérialisation au sol des pictogrammes vélo et piéton. Voir image ci-dessus).

➡ Une vélorue, espace de circulation mixte vélos-voitures sans aménagements cyclables séparatifs (voir principes d'aménagement page 3).



QU'EST-CE QU'UNE VÉLORUE ?

- ➡ La vélorue est une voie de circulation dont la chaussée est entièrement dédiée aux cyclistes et assimilés mais où les autres véhicules sont autorisés à y circuler sous certaines conditions (un panneau de signalisation est placé aux extrémités de la rue à destination des cyclistes et conducteurs de véhicules motorisés).
- ➡ Grâce à la vélorue les cyclistes peuvent circuler au milieu de la route, comme l'indiquent les marquages au sol (la position du cycliste sur la chaussée est matérialisée par le dessin d'un vélo et une série de chevrons placés au centre de la chaussée). Ainsi, dans ce type de voie, les cyclistes ne sont pas tenus de serrer à droite et peuvent rouler au milieu de la chaussée. Les automobilistes doivent alors circuler derrière eux à la même allure et les dépasser à allure modérée. La vélorue est par ailleurs limitée à 50 km/h..

POURQUOI LE CHOIX D'UNE VÉLORUE ?

- ➡ La vélorue offre aux cyclistes un espace de circulation mixte vélos-voitures, d'un très bon niveau de service pour les cyclistes, sans avoir recours à des aménagements cyclables séparatifs. C'est une solution pragmatique d'aménagement qui concilie un très bon niveau de service pour les vélos et une nécessité de maintenir une desserte motorisée locale.